



Le Henry Ford Health System (HFHS) traite chaque patient avec dignité, respect et compassion. Les patients peuvent se tourner vers le HFHS pour les tarifs équitables des services médicaux fournis et pour s'informer sur les possibilités qui s'offrent à eux pour gérer leurs frais médicaux.

Vous pouvez être admissible à une aide pour vos frais médicaux par le biais de notre Programme d'aide financière pour les patients (Patient Financial Assistance Program, PFAP).

Comment puis-je bénéficier d'une aide financière ?

Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, vous devez remplir certaines conditions. Ces conditions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Critères d'admissibilité	Méthode d'admissibilité 1 classique	Méthode d'admissibilité 2 critique	Méthode d'admissibilité 3 forfaitaire
Résidence permanente aux États-Unis	X	X	X
Résider dans les zones principales de services du HFHS	X	X	
Rechercher des soins auprès d'un prestataire du HFHS dans un établissement du HFHS	X	X	X
Revenus inférieurs à 400 % du niveau fédéral de pauvreté	X		X
Frais médicaux du HFHS supérieurs à 30 % du revenu familial		X	

**Nous pouvons évaluer l'admissibilité des patients rétroactivement en fonction de critères non mentionnés ci-dessus.*

Méthode d'admissibilité 1 ou 3 (classique ou forfaitaire) : si vos revenus annuels s'élèvent à 250 % ou moins du niveau fédéral de pauvreté, vous pourrez bénéficier d'une réduction de 100 %. Si vos revenus annuels se situent entre 251 et 400 % du niveau fédéral de pauvreté, vous pourrez bénéficier d'une réduction partielle.

Méthode d'admissibilité 2 (critique) : si vous répondez aux critères de la méthode d'admissibilité 2, votre dette médicale admissible pourra être réduite à 30 % de votre revenu familial.

Les montants facturés aux patients admissibles à l'aide financière ne seront pas supérieurs aux AGB pour les soins d'urgence et autres soins médicaux essentiels et pas supérieurs aux frais bruts pour tous les autres soins médicaux. Chaque établissement du HFHS utilise la méthode rétrospective pour calculer un ou plusieurs pourcentages des AGB. Le pourcentage des AGB est calculé en divisant la somme de toutes les demandes de remboursement réglées par les services à l'acte Medicare et les assureurs maladie privés à l'établissement HFHS au cours d'une période de 12 mois, par la somme des frais bruts associés à ces demandes de remboursement.

Les patients non assurés ne répondant pas aux critères de l'aide financière en vertu de cette politique ou d'autres programmes d'aide financière offerts par le HFHS seront facturés pour le service selon le taux de réduction pour patients non assurés. Pour en savoir plus, consultez la politique de taux de réduction pour patients non assurés disponible sur le site <https://www.henryford.com/visitors/billing>.

Comment puis-je déposer une demande d'aide financière ?

Pour déposer une demande d'aide financière, vous devez remplir un formulaire de demande d'aide financière et fournir des documents justificatifs. Vous pouvez déposer votre demande sous 240 jours à compter de la réception de votre première facture. Une fois que le HFHS aura reçu votre demande dûment remplie, vous serez informé(e) de la décision par écrit sous 30 jours.

Vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit de de notre politique dans son intégralité ou de notre formulaire de demande de l'une des manières suivantes :

- vous connectant à MyChart, puis en sélectionnant Financial Assistance (Aide financière) dans le menu déroulant situé sous l'onglet Billing (Facturation) pour obtenir et remplir une demande électronique ;
- en accédant à notre site internet : www.henryford.com/financialassistance pour télécharger gratuitement un exemplaire ;
- en contactant le service à clientèle de notre bureau central au (313) 874 7800 pour nous demander de vous envoyer un exemplaire par courrier postal.

Comment puis-je obtenir davantage d'informations ?

- Contactez l'équipe de l'assistance financière au (313) 874 7800.
- Adressez-vous en personne à un de nos préposés aux inscriptions ou conseillers financiers dans les établissement mentionnés ci-dessous.

Tous les documents d'aide financière applicables peuvent être consultés sur [https://www.henryford.com/visitors/billing/financial assistance/documents](https://www.henryford.com/visitors/billing/financial%20assistance/documents) dans plusieurs langues.

Sites et contacts de chaque service pouvant fournir des informations sur l'aide financière et un exemplaire gratuit du formulaire de demande :

Établissement	Adresse	Téléphone/Télécopie/Courriel
Henry Ford Allegiance Health Hospitals	Henry Ford Allegiance Health Department 64787 Drawer 64000 Detroit, MI 48264	Téléphone : (517) 205 4920
Henry Ford Hospital and Medical Centers	Henry Ford Hospital Patient Financial Assistance Planning Office 2799 West Grand Blvd. K-1, West 107 Clinic Building Detroit, MI 48202	Téléphone : (313) 916 4510 Télécopie : (313) 916 4501
Henry Ford Kingswood Hospital et Henry Ford Maplegrove Center	Behavioral Health Services Attn: BHS Revenue Services 1 Ford Place, Room 1F111 Detroit, MI 48202	Téléphone : (313) 874 9501 Télécopie : (313) 874 6895
Henry Ford Macomb Hospitals	Henry Ford Macomb Hospital Attn: Financial Support 15855 19 Mile Rd. Clinton Township, MI 48038	Téléphone : (586) 263 2696 Télécopie : (586) 263 2697
Henry Ford West Bloomfield Hospital	Henry Ford West Bloomfield Hospital Attn: Revenue Services 6777 West Maple West Bloomfield, MI 48322	Téléphone : (248) 325 0201 Télécopie : (248) 325 0235
Henry Ford Wyandotte Hospital et Henry Ford Medical Center - Brownstown	Henry Ford Wyandotte Hospital Attn: Hospital Patient Financial Assistance Programs 2333 Biddle Ave. Wyandotte, MI 48192	Téléphone : (734) 916 4501 Télécopie : (734) 246 7926